
Demande de renseignements n° 1 du Coordonnateur de la fiabilité à RTA

Impact de l'entité RTA sur l'Interconnexion du Québec

Référence : Pièce C-RTA-0018, paragraphes 13, 44 et 45

Préambule :

« Malgré que les apports hydriques des dernières années aient été très supérieurs à la normale (apports moyens historiques), RTA demeure un acheteur net d'énergie car sa capacité de génération moyenne annuelle est inférieure à sa charge moyenne totale. »

« En effet, basé sur un historique des apports hydriques de 1943 à 2017, RTA a toujours été un acheteur net d'énergie; RTA l'est toujours aujourd'hui. »

« Ce constat est bien démontré par la Figure 1 « Comparaison de la charge moyenne totale à la capacité de génération moyenne annuelle 2002-2018 » reproduite à la page suivante. »

Demandes :

1. Veuillez expliquer pourquoi la « génération moyenne annuelle » pour les années 2011 à 2017 (Figure 1) n'a pas augmenté alors que les apports « hydrologiques » des années 2011 à 2017 (Figure 2) ont augmenté?

Réponse RTA :

RTA ne réfère pas à sa « génération moyenne annuelle » mais bien à sa « capacité de génération moyenne annuelle ». La capacité de génération moyenne annuelle est basée sur un modèle de prévision robuste fondé sur le parc d'équipement hydroélectrique actuel et sur l'ensemble de l'historique d'apports hydrologiques de 1943 à 2017.

Les précipitations réelles des dernières années n'influencent que marginalement la moyenne puisque le modèle emploie une longue série de données historiques.

Les outils de gestion de RTA permettent de prévoir sa capacité à produire l'électricité pour alimenter ses charges. Ils ne visent pas les variations horaires ou saisonnières, lesquelles n'influencent pas sa capacité future.

L'utilisation du bilan annuel (i.e. la compilation des données réelles sur une base annuelle) n'a jamais été utile et n'est d'aucune utilité pour prévoir le transit, de même que les variations horaires ou saisonnières entre les réseaux de RTA et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Cette situation n'a pas changé. On ne peut inférer ou tirer aucune conclusion sur la base d'un tel bilan annuel.

2. Veuillez spécifier comment l'entité RTA définit la « génération moyenne annuelle » ? En particulier, spécifiez si la « génération moyenne annuelle » pour une année est la somme des productions réelles des centrales de l'entité RTA pour cette année ?

Réponse RTA :

Voir la réponse à la question 1.

3. Veuillez spécifier comment l'entité RTA définit la « charge moyenne annuelle » ?

Réponse RTA :

RTA ne réfère pas à sa « charge moyenne annuelle » mais bien à sa « charge moyenne totale ». La charge moyenne totale représente l'énergie consommée par les installations de RTA, additionnée des pertes de transport divisée par le temps. La Figure 1 représente la charge moyenne totale prévue de RTA puisque celle-ci est largement constante, sauf l'année 2012 qui a été corrigée pour tenir compte d'une situation exceptionnelle de conflit de travail.

4. Veuillez déposer les données d'exportation et d'importation nette en MWh pour les années 2016 et 2017 du réseau RTA vers les installations HQT, soit la somme de la production de l'entité RTA moins la somme de la charge de l'entité RTA (excluant toutes les charges non-RTA) pour ces deux années.

Réponse RTA :

Voir la pièce RTA-1 qui présente sous forme de graphiques les données d'exportation et d'importation nettes en MWh pour les années 2016 et 2017. La pièce RTA-1 est produite sous pli confidentiel.

Impact de la norme MOD-031-2 sur l'entité RTA

Référence : C-RTA-0018, paragraphe 25 et tableau

Demande :

5. Est-ce que l'entité RTA a, par l'entremise de relations avec d'autres entités ou par ses propres installations de mesurage, des mesures de l'énergie ou de la puissance consommée par ses propres charges et par les clients industriels de HQ raccordés à son réseau? Veuillez décrire l'acquisition de données pour ces mesures et fournir des explications sur les données obtenues.

Réponse RTA :

Chacune des installations de RTA possède ses propres installations de mesurage. Par ailleurs, pour les fins de facturation, Hydro-Québec utilise le transit aux interconnexions et

les charges d'Hydro-Québec raccordées au réseau de RTA. Hydro-Québec n'utilise ni les données de production, ni les données de consommation de RTA.

Hydro-Québec Distribution communique à RTA, sous forme de fichiers Excel, les données de consommation horaires d'énergie servant à la facturation mensuelle de RTA. Ces fichiers contiennent les données de consommation des clients industriels d'Hydro-Québec Distribution raccordés au réseau de transport de RTA. RTA obtient aussi en temps réel la puissance instantanée de ces clients et celle des points de mesure de facturation, pour la gestion du réseau.

Les installations de mesurage des clients d'Hydro-Québec Distribution, y compris ceux pour la facturation de RTA, appartiennent à Hydro-Québec. RTA n'y a pas accès.

Référence : C-RTA-0018, paragraphes 60, 62 et 63

Préambule :

« RTA a toujours traité les données historiques de ses groupes de production de manière confidentielle et privilégiée et il importe que ces données demeurent confidentielles. »

« Les mécanismes mis en place décrits par le Coordonnateur dans sa Réponse à la DDR de RTA ne répondent pas complètement [sic] aux préoccupations de RTA, d'où l'importance accrue que ces données confidentielles ne soient pas obligatoirement transmises par RTA. »

« ...il y a un risque que l'information confidentielle circule et que le Coordonnateur et les autres divisions d'Hydro-Québec aient accès à cette information, de manière implicite ou explicite, ce qui serait extrêmement nuisible pour RTA. »

Demandes :

6. Précisez quelles sont les informations que l'entité RTA définit comme étant « confidentielles ».

Réponse RTA :

Les informations que RTA considère comme étant « confidentielles et privilégiées », d'un point de vue industriel, technique et commercial et qui font partie intégrante de ses stratégies commerciales, opérationnelles et d'affaires, comprennent les données de puissance historiques et en temps réel de ses installations de production et de ses charges et plus particulièrement lorsque celles-ci sont détaillées par centrale, par groupe ou par charge. Toutes autres données qui permettraient de reconstituer les informations mentionnées ci-haut sont aussi « confidentielles et privilégiées » pour les mêmes raisons. Ces informations sont définies comme étant « Confidentielles » pour les fins des éléments de réponse suivants de RTA.

Cela étant dit, toutes les autres informations de RTA présentement transmises à HQCMÉ en vertu des normes de fiabilité applicables au Québec sont confidentielles, doivent être traitées de cette manière et ne peuvent être communiquées à des tiers.

7. Veuillez préciser si ces informations confidentielles sont reliées aux données électriques ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi ces données sont confidentielles.

Réponse RTA :

Voir la réponse à la question 6.

Les données électriques pour la modélisation des équipements ne sont pas considérées comme étant Confidentielles. Les informations Confidentielles peuvent être reliées aux données électriques si ces données peuvent mener à la reconstitution d'informations Confidentielles (par exemple, les MW des lignes du réseau de transport de RTA). Ces informations sont Confidentielles puisqu'elles constituent un indicateur des charges de RTA sur le réseau de transport qui sont, par le fait même, le reflet de la production d'aluminium de RTA et de la manière de mener ses opérations, notamment la gestion de la centrale par groupes de production.

8. Veuillez préciser si ces informations confidentielles sont reliées aux intérêts commerciaux de l'entité RTA, par exemple, à sa production d'aluminium ou à ses achats et ventes d'électricité ou de services d'électricité.

Réponse RTA :

Voir la réponse aux questions 6 et 7.

Ces informations sont Confidentielles en raison de leur caractère commercial et stratégique, tant pour son entreprise, les clients du service de transport sur son réseau et ses concurrents. Il s'agit de renseignements à caractère industriels, techniques et commerciaux que RTA, dans le cours de ses activités, traite de façon confidentielle. La divulgation de ces informations Confidentielles affecterait la position concurrentielle de RTA en donnant accès à de l'information stratégique à des tiers, quels qu'ils soient (incluant Hydro-Québec et le gouvernement avec qui RTA entretient des relations commerciales), et pourrait leur donner un avantage indu, notamment quant aux besoins de RTA et à l'énergie générée par les groupes de production de RTA.

9. Veuillez préciser si l'entité RTA est un utilisateur du réseau de transport d'électricité d'HQT?

Réponse RTA :

RTA n'est pas un utilisateur du réseau de transport d'Hydro-Québec *TransÉnergie* (le Transporteur). RTA livre et prend livraison de l'électricité aux points d'interconnexion entre son réseau et celui d'Hydro-Québec *TransÉnergie*.